

-  Caravanes Vintage
-  Caravanes Vintage Sand
-  Little Home
-  Navy Mobil Home
-  Cinque Terre Mobil Home
-  Pool Mobil Home
-  Tiny Home
-  Suites
-  Parcelles saisonnières
-  Parcelles Garden
-  Parcelles Garden Premium
-  Parcelles Wave
-  Parcelles Garden Select
-  Animaux acceptés

1. Reception
2. Parking
3. Restaurant La Mar Salada
4. WC - Douche
5. Buanderies
6. Vidange WC chimique
7. Éviers
8. Douches pour chiens
9. Aire de jeux pour enfants
10. Supermarché - Café
11. Beach football
12. Xiringuito del Miramar
13. La Llotja - espace pour les événements
14. Poubelle
15. Drainage des eaux grises
16. Chargeur de voiture électrique



RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET NORMES DE SÉCURITÉ

Réception :

Nous sommes à votre disposition pour vous accueillir personnellement et vous fournir toutes les informations nécessaires sur les services offerts par le camping et sur son environnement touristique. Nous vous proposons des plans, des circuits touristiques, l'agenda des fêtes locales, les horaires des marchés, vente de billets pour Port Aventura, excursions, transferts...

Horaires :

Sont déclarées heures de repos et de silence dans le camping :

- De 15:00h à 16:30h : pendant les heures de repos et dans l'intérêt de ceux qui veulent se reposer, il est demandé aux campeurs de baisser les appareils que pouvant nuire à la tranquillité. Ils doivent veiller à le faire sans gêner leurs voisins.

- De 00:00h à 8:00h : pendant ces heures et pour le bénéfice de tous, la circulation des véhicules est interdite afin de préserver un silence total.

Circulation et stationnement des véhicules :

La vitesse maximum autorisée dans le camping est de 10 km/h.

Afin de ne pas gêner le repos des campeurs, la circulation des véhicules est interdite dans l'enceinte du camping entre 00:00h et 8:00h.

Toute personne motorisée souhaitant entrer ou sortir du camping dans cette frange horaire doit garer son véhicule dans le parking du camping.

L'utilisation injustifiée de véhicules à moteur est interdite pour les déplacements dans l'enceinte du camping.

Les clients doivent respecter les interdictions de stationnement et éviter de se garer dans les zones pouvant gêner la circulation.

Arrivées :

Les horaires d'arrivée se situent entre 12:30h et 19:00h (21:00h haute saison) pour les caravanes et pour les tentes de camping, et entre 16:00h et 19:00h (21:00h haute saison) pour les caravanes Vintage et les mobile-homes de location.

Les clients qui arrivent en dehors des tranches horaires indiquées doivent se garer, en attendant leur installation, dans le parking du camping.

Emplacement :

Le lieu choisi soit à l'arrivée, soit en cas de changement pendant le séjour, doit être immédiatement signalé à la Réception.

La Réception se réserve également le droit d'indiquer au campeur l'emplacement qu'il va occuper au cours de son séjour dans le camping.

Les instructions pour une installation correcte ne sont données que par le personnel de la Réception et le personnel de surveillance. Il est strictement interdit d'occuper un emplacement différent de celui qui a été initialement attribué pour le séjour au camping.

Les changements d'emplacement ou de terrain sont soumis à autorisation préalable.

Les terrains sont délimités individuellement. La tente-cuisine doit se situer à l'intérieur du terrain, avec un espace vacant prévu pour le véhicule. La Direction du camping a la pleine faculté de délimiter les espaces des terrains et d'ordonner tout changement qu'elle estime nécessaire.

Visiteurs :

Le camping n'autorise que les visites de personnes ayant des proches (famille ou amis) logés dans le camping.

Les visiteurs peuvent accéder au camping dès lors qu'ils se sont inscrits à la Réception, après avoir remis leur carte d'identité et paient les frais correspondants.

Le nombre maximum de visiteurs est de 4 personnes par jour et par logement ou par terrain, compte tenu de la capacité maximale du camping.

Les personnes extérieures au camping ayant l'intention de rendre visite à des proches (famille ou amis), doivent garer leur véhicule sur le parking et doivent payer le tarif du stationnement.

Les heures de visites se situent entre 9:00h et 23:00h. Le tarif des visites est payable à la journée, il n'y a pas de tarif de nuit.

Le visiteur doit quitter l'enceinte du camping avant 23:00h, il ne pourra en aucun cas y passer la nuit, sauf s'il s'est préalablement inscrit et paie les frais correspondants.

Le visiteur s'engage à respecter les normes du camping.

Assurances :

La Direction décline toute responsabilité éventuelle en cas de vol, d'accident ou de dommages sur des personnes ou sur des objets. Elle ne répond pas des dommages causés par des orages, la grêle, un incendie, un cas de force majeure, etc. Elle ne répondra pas non plus des dommages causés par les incendies provoqués par les campeurs ou par leurs biens ou par un élément extérieur au camping.

Le campeur doit obligatoirement contracter une assurance pour sa caravane, son camping-car, sa tente ou son mobile-home.

Compte tenu du fait que le camping ne peut pas assumer la responsabilité des objets de valeur, nous vous conseillons de ne pas les laisser à la vue de tous, et de fermer portes et fenêtres en cas d'absence.

Électricité :

Pour obtenir un branchement électrique, le client doit obligatoirement disposer d'un câble (1000 w) muni d'une protection étanche avec prise de terre.

Le personnel est le seul habilité à réaliser les fonctions de branchement et de débranchement. La consommation ne doit pas dépasser une puissance maximum de 6 ampères, par conséquent, il est interdit de brancher des appareils électriques dont la puissance totale dépasse la limite indiquée, et il est interdit de modifier le branchement installé à cet effet.

En cas de besoin de plus de puissance sur les emplacements de passage, les campeurs peuvent demander à la Réception un branchement supplémentaire de 10 ampères, avec coût supplémentaire.

Animaux domestiques :

Le séjour des campeurs possédant des animaux de compagnie est soumis à consultation à la Réception. Leur présence est généralement admise, dans la mesure où ils ne représentent pas une gêne ou un danger pour les autres personnes du camping. Cette mesure implique que leur maîtres doivent exercer la surveillance et le contrôle de leurs animaux.

Il est également obligatoire pour les maîtres d'emmener leurs animaux dans tous leurs déplacements à l'extérieur camping, afin de ne jamais les y laisser seuls.

Les chiens et les chats doivent circuler en laisse, leurs maîtres doivent disposer des documents sanitaires officiels en vigueur, et respecter les normes établies dans la nouvelle loi portant sur les animaux domestiques (L.10/1999-30/07/99).

L'accès aux installations sanitaires est strictement interdit aux animaux.

Les chiens de races considérées comme potentiellement dangereuses doivent porter une muselière et présenter la licence de pertinence à la réception.

Les propriétaires doivent recueillir les déjections de leurs animaux et les déposer dans un sac à l'intérieur des conteneurs de déchets.

Barbecues :

Les barbecues sont autorisés sur les emplacements, à condition d'utiliser à cet effet du charbon ou du gaz, mais jamais de bois.

La réalisation de barbecues est autorisée si les conditions atmosphériques le permettent et si cela ne constitue aucune gêne pour le reste des campeurs.

Il est strictement interdit d'allumer un feu ouvert sur le sol du camping, sur la plage et dans les environs.

Les horaires établis pour les barbecues se situent entre 10:00h et 23:00h.

Nettoyage :

Tout client est responsable de la propreté de son logement de location. Les déchets résiduels doivent être triés et emballés dans des sacs plastique dûment attachés, afin d'être déposés dans les conteneurs installés à cet effet. Le camping dispose dans la zone du parking d'un point de collecte avec des conteneurs de déchets et de tri sélectif.

Les emplacements de la zone de campement doivent rester propres et en permanence et sans déchets.

Le nettoyage des caravanes et des mobile-homes de location doit être effectué dès l'entrée par le client, qui doit s'occuper de son entretien pendant le séjour.

Nous avons une laveuse et une sècheuse, ils fonctionnent avec des pièces en euros. L'étendage du linge doit s'effectuer dans la partie arrière ou sur le côté de l'emplacement.

Lavoirs et éviers :

Les éviers doivent être utilisés uniquement pour faire la vaisselle, et les lavoirs doivent être utilisés pour le lavage du linge.

Les campeurs sont priés de laisser toutes ces installations dans un état de propreté parfaite.

Gestion de l'eau et des eaux résiduelles :

Le camping fournit une eau potable d'excellente qualité et issue de notre propre puits dans toutes les installations.

Pour d'évidentes raisons d'hygiène et de conservation des arbres et des plantes, il est interdit de déverser sur le sol des eaux résiduelles. Il est obligatoire d'utiliser le récipient prévu pour les eaux résiduelles. Le vidage du récipient ne doit s'effectuer que dans les WC chimiques situés dans les blocs sanitaires.

Espaces de jeux pour enfants :

Usage exclusif pour enfants de 3 à 14 ans, accompagnés obligatoirement par un adulte.

Vélos :

Il est strictement interdit de circuler de façon dangereuse, dans un but de compétition ou sans lumières de signalisation lorsqu'il fait sombre, ainsi que pendant les heures de silence (de 00:00h à 8:00h).

Pêche :

En vertu de la législation municipale, la pêche est autorisée entre 20:00h et 8:00h.

Service médical :

Le camping dispose dans la Réception d'une petite pharmacie pour les premiers soins et d'un défibrillateur (DAE). En cas d'urgence, le camping avertit également le médecin ou une ambulance.

Sorties et paiement des factures :

Le jour du départ, l'emplacement doit être libéré avant 12:00h.

Il doit être laissé en parfait état, propre et rangé.

Le jour du départ, les caravanes de location et les mobile homes doivent être libérés avant 12:00h. La sortie hors du camping peut être effectuée jusqu'à 17h00h au plus tard. Pendant ce temps, le véhicule doit être garé sur le parking du camping.

Pour la sortie, nous vous prions de bien vouloir nous montrer la facture et le numéro de contrôle de votre véhicule. Le paiement des factures doit être effectué à l'arrivée, lors de l'enregistrement.

Toute facture s'appliquant à un séjour de plus de 30 jours doit être acquittée mensuellement, à début du mois, à titre de paiement partiel.

Les tarifs en vigueur sont exposés sur le panneau officiel et sur le site internet du camping.

Le paiement du forfait de saison doit être effectué selon les conditions mentionnées dans le contrat.

Urgences :

En cas d'urgence, avertir immédiatement la Réception ou le personnel du camping, ou appeler au : 977.81.12.03.

En cas d'incendie, les personnes doivent quitter leur logement le plus rapidement possible, puis se rendre selon la distance soit à l'entrée principale, soit sur la plage

Si l'une des situations citées se produisait pendant la nuit, il faut avertir soit le vigile de la sécurité (de Juin à Septembre), soit la résidence du personnel d'entretien du camping, situé à côté de la Réception.

Opinion personnelle, doléances et suggestions :

Dans un souci d'amélioration de nos installations et de nos services, nous vous prions de bien vouloir compléter l'enquête que nous vous enverrons par email et de nous communiquer toute anomalie constatée. Pour effectuer tout type de suggestions ou de doléances, veuillez vous adresser à la Réception. Notre souhait est d'améliorer quotidiennement nos installations et nos services.

Tout client est obligé de conserver, de prendre soin et d'entretenir toutes les installations, les accessoires et les compléments.

Les dommages, détériorations ou ruptures occasionnés doivent être entièrement remboursés.